

PROCÈS VERBAL

DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

Séance du 20 décembre 2018

Le quorum étant atteint, Monsieur le secrétaire général, ouvre la séance et donne la parole à une représentante de la FNEC-FP-FO pour la déclaration liminaire de cette organisation syndicale

La représentante lit la déclaration de la FNEC-FP-FO, jointe en annexe.

Monsieur le secrétaire général donne la parole à une représentante de la FSU pour la déclaration liminaire de cette organisation syndicale.

La représentante lit la déclaration de la FSU, jointe en annexe.

Monsieur le secrétaire général donne la parole à une représentante de l'UNSA pour la déclaration liminaire de cette organisation.

La représentante lit la déclaration de l'UNSA, jointe en annexe.

Aucune autre déclaration n'étant annoncée, Monsieur le Secrétaire général donne la parole à Madame la cheffe de la division des établissements scolaires et des moyens (DESCOM).

Madame la cheffe de la DESCOM en réponse à une observation sur les délais de transmission des documents du CHSCT, indique que les services s'attachent à adresser les documents dans le délai de 15 jours. Elle précise que ce délai ne peut pas toujours être tenu notamment au regard des questions pour lesquelles des réponses ne seraient pas abouties comme le suivi des saisines.

Sur les incidences des mouvements lycéens, Monsieur le secrétaire général informe que la DSDEN a été mobilisée à tout moment pour assurer la sécurité des écoles. Il précise que si des confinements ont été décidés, ils l'ont été à titre préventif.

Madame la directrice de cabinet, ajoute que les déclenchements des PPMS n'étaient pas motivés par des dangers immédiats, mais par la volonté de protéger les enfants du stress occasionné. Les PPMS ont été levés rapidement.

Un représentant de la FNEC-FP-FO s'interroge sur le caractère préventif de ces déclenchements, il annonce avoir été informé de jets de projectiles dans la cour d'une école de Chennevières-Sur-Marne.

Madame la directrice de cabinet répond que les informations reçues à la DSDEN indiquent qu'il s'agissait de dommages collatéraux, sans intention de nuire. Elle précise que dès l'instant où le directeur d'école, après échange avec l'IEN, a estimé opportun d'assurer une sécurité supplémentaire, le confinement a été décidé.

Une représentante de la FSU indique avoir été informée des problèmes techniques rencontrés par les équipes lors de la mise en œuvre des confinements PPMS: moyens de communication manquants, sonnerie. Elle ajoute que des dysfonctionnements ont aussi été constatés lors de



PPMS conjoints avec les collectivités territoriales. Elle demande quelles suites sont données à ces situations.

Monsieur le directeur académique adjoint répond qu'un retour d'expérience doit être fait. Il rappelle que certains points relèvent des collectivités de rattachement: équipements, sonnerie.

2

A propos de la médecine de prévention, Monsieur le secrétaire général, rappelle que le CHSCTD s'inscrit dans la suite du CHSCTA. En conséquence le point sur la médecine de prévention initialement prévu à l'ordre du jour du CHSCTD, sera présenté dès qu'il aura fait l'objet d'un examen en comité académique. Il informe qu'un médecin de prévention travaille une journée par semaine pour le Val-de-Marne. Il précise que toutes les préconisations prescrites par les médecins de prévention auprès des personnels sont assurées.

S'agissant des élèves perturbateurs, Monsieur le secrétaire général annonce que les situations sont suivies au cas par cas. Elles sont remontées auprès de la directrice académique qui, en collaboration avec l'IEN, prend toutes les dispositions pour traiter cette problématique qui est réelle. Il rappelle que la DSDEN est amenée à trouver, pour chaque situation, une réponse adaptée.

Une représentante de la FSU, revenant sur la problématique des élèves perturbateurs, fait part d'un besoin exprimé par les personnels, pour un soutien plus important de la part des IEN.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe en charge du 1^{er} degré rappelle la nécessité de saisir Madame la directrice académique de ces situations. Elle indique que ce point a été développé la veille en conseil d'IEN par la Madame la directrice académique. Elle demande que des situations précises lui soient remontées.

Monsieur le secrétaire général rappelle que chaque situation est suivie et lorsque cela s'avère nécessaire, un soutien aux enseignants ou aux écoles est systématiquement mis en place.

Sur la question des AVS et plus largement des accompagnants d'élèves souffrant de handicap, Madame la cheffe de la DESCOM rappelle que les conditions de recrutement des AESH ont été modifiées cette année. Ces personnels peuvent dorénavant être recrutés dès lors qu'ils sont titulaires du Bac ou justifient d'une expérience de 9 mois d'accompagnant de personnes en situation de handicap. Auparavant la durée d'accompagnement exigée était de 24 mois.

Sur la base de ces nouvelles dispositions, plus de 280 contrats aidés ont été transformés en contrat AESH en 15 jours au cours du mois de novembre. En outre 500 recrutements de contrats aidés ont été réalisés en 2 mois.

Madame la cheffe de la DESCOM annonce que la DESCOM et la 21^{ème} circonscription en charge de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, mènent une réflexion sur la mise en œuvre d'une brigade de remplacement pour les AVS.

Répondant à une interrogation d'une représentante de la FSU, elle précise que ces informations concernent le 1^{er} et le second degré.

Monsieur le secrétaire général complète ces éléments en informant qu'un deuxième poste d'inspecteur a été créé pour l'adaptation scolaire.

Monsieur le secrétaire général aborde les points de l'ordre du jour.

Approbaton du compte-rendu du CHSCT du 18 juin 2018

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est soumis au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Point sur la médecine de prévention

Monsieur le secrétaire général rappelle que le point d'étape initialement prévu est reporté. Il donne ensuite la parole à Madame la psychologue du travail, pour une présentation de ses fonctions.



Madame la psychologue du travail indique que dans le cadre d'une intervention tertiaire qui constitue le troisième niveau de prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS), elle assure une prise en charge individuelle des personnels soit à leur demande, soit dans le cadre de saisines effectuées par l'administration. Elle annonce la mise en place progressive d'interventions au sein des établissements suite à des alertes du CHSCT, des signalements des chefs d'établissement ou des sollicitations des personnels.

Une représentante de la FNEC-FP-FO, indiquant que le décret relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail (..) ne prévoit pas de cadre d'intervention pour un(e) psychologue du travail, demande si celle-ci peut préconiser une adaptation de poste.

3

Monsieur le secrétaire général répond que c'est le médecin de prévention qui est habilité à formuler des préconisations pour une adaptation de poste. L'administration prenant ensuite la décision.

La représentante de la FNEC-FP-FO demande si la nomination d'une psychologue du travail va permettre de diminuer la saturation de la médecine de prévention ?

Monsieur le secrétaire général répond que le médecin choisit ou non de mobiliser les ressources à sa disposition.

Rapports de visites du CHSCTD

Une représentante de la FSU présente le rapport de visite que la délégation du CSHCTD a effectué le 26 mars 2018 au collège Jean Macé de Villeneuve le Roi.

Concernant le bâtimentaire, la délégation a noté l'absence de DTA ainsi que des problèmes d'étanchéité, notamment au niveau des terrasses des bâtiments d'enseignement, du gymnase et de la partie logements de fonction. Il a été également relevé un problème de sécurité lié à la hauteur du garde-corps de la cour de récréation. Celui-ci, étant très bas, il peut être facilement enjambé par des élèves induisant ainsi un risque de chute.

La représentante de la FSU donne lecture des avis pour le bâtimentaire:

- Avis n° 1 : résoudre les problèmes d'étanchéité,
- Avis n° 2 : remettre en conformité les laboratoires de sciences physiques (armoires, registres, rangement),
- Avis n° 3 : mettre en sécurité le garde-corps de la cour.

S'agissant de l'exploitation du questionnaire sur les risques psychosociaux (RPS) auquel 9 personnels ont répondu, il ressort une difficulté de communication avec la direction de l'établissement.

La représentante de la FSU donne lecture des avis pour les RPS :

- Avis n° 1 : organiser la concertation avec l'équipe éducative,
- Avis n° 2 : renforcer la présence du chef d'établissements auprès de la communauté éducative,
- Avis n° 3 : améliorer la circulation de l'information.

Monsieur le proviseur vie scolaire et Monsieur le directeur académique adjoint indiquent qu'un contact régulier a lieu avec le chef d'établissement. Monsieur le proviseur vie scolaire informe avoir déjà évoqué avec lui la mise en place d'instances de régulation.

Madame la conseillère de prévention académique, en réponse aux observations figurant dans le rapport de visite, informe que l'assistant de prévention du collège a bien suivi la formation initiale. Il lui reste à suivre la formation pratique sur l'évaluation des risques professionnels. Elle ajoute qu'au mois d'octobre, le chef d'établissement a désigné deux nouveaux assistants de prévention.

S'agissant des laboratoires, elle informe que les produits périmés ont été évacués et un devis pour une armoire de sécurité est en cours. Elle ajoute que suite à une formation dispensée par le service inspection santé sécurité du rectorat sur l'évaluation des risques professionnels dans ce collège, un certain nombre d'actions ont été mises en place.

Enfin, à propos du garde-corps, Madame la conseillère de prévention académique relève que sa hauteur est conforme aux normes réglementaires. La collectivité n'a donc pas obligation à modifier le dit garde-corps.



Une représentante de la FSU présente le rapport de visite que la délégation du CHSCT a effectué le 14 juin 2018 à l'école maternelle Eugénie Cotton de Bonneuil-sur-Marne.

Concernant le bâtimentaire, la délégation a noté des situations mettant en danger les usagers : vitre de la porte extérieure de la cour de récréation du bâtiment 2 cassée ; portail ouvert en permanence; une seule entrée pour les deux écoles. L'allée conduisant au gymnase contigu à l'école est toujours ouvert et n'est pas contrôlée, les risques d'intrusions dans l'école sont ainsi facilités.

La délégation a relevé en outre, une porte coupe-feu dégradée, des dalles de faux-plafonds abimées, la peinture de la porte du local à vélos qui s'écaille.

Par ailleurs des problèmes de rangement ont été constatés, notamment dans le bureau du directeur, la bibliothèque et les sanitaires dans lesquels les matériels roulants sont stockés sur des étagères en hauteur, par manque de place.

4

La représentante de la FSU donne lecture des avis pour le bâtimentaire :

- Avis n° 1 : Mener une réflexion urgente avec la ville sur les moyens à mettre en œuvre afin des sécuriser au mieux les locaux en période de Vigipirate renforcé,
- Avis n° 2 : Sur les bâtiments B1 et B2, équilibrer les 6 classes afin de faciliter la surveillance et l'organisation du travail pour l'équipe et le directeur qui ne dispose que d'une demi décharge,
- Avis n° 3 : Faire procéder aux réparations rapidement.

S'agissant de l'analyse du questionnaire sur les RPS auquel 8 enseignants ont répondu, il ressort des dysfonctionnements liés à l'organisation des emplois du temps des ATSEM ; à des déménagements de salles de classe ; aux problèmes de sécurité que pose l'allée non contrôlée conduisant au gymnase contigu à l'école.

La gestion de la situation d'un élève perturbateur en attente de place en IME est aussi un élément signalé comme facteur de RPS.

La représentante de la FSU donne lecture des avis pour les RPS :

- Avis n°1 : Initier une réflexion sur l'organisation des espaces de travail pour tous les partenaires utilisant les locaux,
- Avis n°2 : Equilibrer les classes sur les 2 bâtiments pour faciliter la surveillance, l'organisation du travail pour l'équipe et pour le directeur qui ne dispose que d'une demi-décharge,
- Avis n° 3 : Mettre en place des relations bienveillantes et soutenantes de part de la hiérarchie en direction des enseignants,
- Avis n° 4 : Mettre en place une sécurisation des locaux qui, dans l'état actuel, placent les personnels dans une situation de travail anxiogène.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré, souhaite rappeler que les situations d'enfants perturbateurs sont bien suivies. A terme, ces enfants sont affectés dans des structures qui correspondent à leurs besoins. Elle précise que dans cette circonscription qui connaît plusieurs situations d'enfants perturbateurs, l'IEN est très investi et un partenariat a été mis en place avec l'ULIS.

Monsieur le secrétaire général soumet les avis au vote.

Les avis pour le collège Jean Macé de Villeneuve-le-Roi et pour l'école maternelle Eugénie Cotton de Bonneuil-sur-Marne sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le secrétaire général rappelle que les rapports et avis sur le bâtimentaire seront transmis aux collectivités de rattachement. Les rapports complets seront transmis au chef d'établissement pour le collège Jean Macé et à l'IEN pour l'école Eugénie Cotton.

Plan annuel de prévention :

Le programme annuel de prévention académique n'ayant pas encore été soumis au CHSCTA, ce point initialement prévu est reporté.

Il est toutefois proposé au CHSCTD, pour l'année 2018-2019, dans la continuité de sa démarche de prévention les thématiques de travail suivantes :



5

-Groupe de travail RPS :

- Suivi des écoles de Sucy-en-Brie : entretiens et bilan,
- Actualisation et communication des dispositifs de santé et sécurité des personnels dans l'académie et sur le département du Val-de-Marne,
- Formalisation des demandes de protection fonctionnelles : mis en place d'un document type, élaboration d'une fiche de procédure,
- Travaux sur les différentes formations "collectives" à l'attention des équipes pédagogiques sur la communication et la gestion des conflits.

-Groupe de travail " suivi des élèves perturbateurs"

-Visites d'établissements CHSCTD : 3 par an

-Mise en place d'un groupe de travail "Mesures de sécurité"

- Travail collaboratif avec le conseil départemental du Val-de-Marne et d'experts autour des aspects réglementaires relatifs à la sécurité des bâtiments et de la prévention des risques pour les personnels et les usagers.

En réponse à une interrogation, Madame la cheffe de la DESCOM précise que la formation "collective" sur la gestion des conflits a déjà été mise en place dans des établissements par l'intermédiaire du service de formation académique. Cette formation permet de donner des outils à tous les personnels pour affronter des situations conflictuelles.

Pour la mise en œuvre, il appartiendra à la DSDEN de se rapprocher de tous les services compétents pour connaître les modalités de réalisation.

Une représentante de la FSU, relevant que les exemples évoqués concernent des établissements du second degré s'interroge sur la mise en œuvre de ces formations dans le 1^{er} degré.

Monsieur le secrétaire général rappelle qu'il s'agit de propositions sur lesquelles il convient que le CHSCTD réfléchisse.

Madame la conseillère de prévention académique interroge sur la composition du groupe de travail "mesures et sécurité".

Madame la cheffe de la DESCOM explique que des membres désignés du CHSCTD pourront y participer aux cotés des représentants du conseil départemental et/ou d'experts.

Protocole de signalement des incidents dans les écoles

Madame la directrice de cabinet explique que les remontées d'incidents dans les écoles se font par une application nationale dédiée dénommée "Faits établissement". Dans les écoles, la saisie est faite par le directeur. Ces faits établissements sont remontés de manière anonyme.

Lorsque la personne qui saisit le fait considère qu'il est nécessaire de faire une remontée nominative, il dispose, à cet effet, d'un document Word qui est transmis au cabinet et au pôle climat scolaire.

Il existe trois niveaux de saisie: 1, 2 et 3.

Monsieur le proviseur vie scolaire apporte des précisions sur les trois niveaux de gravité des saisies :

- Niveau 1 pour des faits qui présentent un faible niveau de gravité. Le fait établissement reste dans l'école et la circonscription ou l'établissement pour le second degré. Il ne remonte pas au pôle climat scolaire.
- Niveau 2 pour des faits jugés suffisamment importants pour être portés à la connaissance de la direction académique, du rectorat, du ministère. L'anonymat est toujours de rigueur.
- Niveau 3 : faits graves avérés qui remontent à la direction académique, au rectorat et au ministère.

Monsieur le proviseur vie scolaire indique que les remontées nominatives sont demandées dans les cas suivants :

- Atteinte aux valeurs de la république,



- Atteinte aux principes de laïcité,
- Violences physiques envers les personnels,
- Tous les faits de niveau 3

Une représentante de la FSU interroge sur le risque de doublon avec le RSST.

Monsieur le proviseur vie scolaire répond que selon le cas, il peut y avoir doublon. C'est le cas pour les faits concernant les CHS.

6 Monsieur le directeur académique adjoint précise que ces remontées sont aussi l'occasion pour les services académiques de procéder à des recoupements par exemple lors de l'affectation d'élèves exclus pour lesquels la direction académique n'aurait pas eu de déclaration d'incident.

En réponse à une observation sur l'obligation qu'aurait le chef d'établissement ou le directeur à saisir tous les incidents, Monsieur le proviseur vie scolaire rappelle que ceux-ci doivent être classés selon leur niveau d'importance.

Une représentante de la FNEC-FP-FO considère que l'application "faits établissement" risque d'entrer en concurrence avec le RSST qui n'est déjà pas opérationnel dans certains établissements. Elle fait part de sa crainte que le CHSCTD ne soit, de ce fait, dessaisi de certaines situations.

Monsieur le directeur académique adjoint répond que ces deux démarches ne doivent pas être confondues. Il rappelle que la remontée des faits établissement a toujours existé. Il est demandé aux chefs d'établissement et directeurs d'école de remonter les incidents. Si la nature de l'incident permet son inscription sur le RSST, celui-ci sera inscrit sur le RSST.

Monsieur le proviseur vie scolaire rappelle qu'en effet tous les incidents dans un établissement scolaire ne concernent pas la santé et sécurité au travail. Il cite les cas d'un harcèlement entre élèves qui fera l'objet d'une saisie dans "faits établissement" mais qui ne pourra être inscrit sur le RSST.

Un représentant de la FNEC-FP-FO confirme et relève que la saisie des incidents peut servir de mémoire et permettre à l'établissement de tenir un tableau de bord.

Un représentant de la FSU demande si cette application n'engendre pas une augmentation de la charge de travail pour les directeurs et chefs d'établissement ?

Monsieur le directeur académique adjoint répond que l'application facilite la transmission qui auparavant se faisait par papier : fax, lettre.

Le représentant de la FSU VINOT souhaite avoir des précisions concernant les situations d'exclusion non connues par la direction académique.

Afin de permettre une rescolarisation rapide des élèves, Monsieur le directeur académique adjoint précise que les établissements transmettent immédiatement après le conseil de discipline à la direction académique un document qui reprend le motif du conseil de discipline, le motif de l'exclusion et la décision du conseil de discipline. Le procès-verbal du conseil de discipline arrive plus tard.

Le représentant de la FSU souhaite savoir pourquoi, pour les remontées des incidents, il a été fait le choix de mettre à part la laïcité par rapport aux autres valeurs mentionnées dans le programme national d'EMC que sont la liberté, l'égalité, le refus de toutes discriminations

Monsieur le proviseur vie scolaire répond que l'application et donc la nomenclature sont nationales. Cet item correspond à l'ancien item qui concernait les processus de radicalisation.

Le représentant de la FSU demande si un fichier peut être créé à partir de ces données et combien de temps les données sont-elles conservées.

Monsieur le directeur académique adjoint indique que les durées de conservation sont prévues par le ministère. Il rappelle que la saisie dans l'application est anonyme.



Protocole de suivi des préconisations suites aux visites du CHSCTD

Madame la cheffe de la DESCOM rappelle que ce point est une demande du CHSCTD qui a déjà été mise en œuvre par le biais de contre-visite. Elle explique que certains rapports mettent en évidence des préconisations bâtimentaires. Aussi, pour permettre un meilleur suivi, il est proposé la mise en place de contre-visites. Celles-ci se feraient en comité restreint et en présence d'un représentant de la collectivité de rattachement pour faire un point sur tous les travaux qui ont été mis en œuvre.

7

Elle demande qu'une proposition de calendrier de contre-visites soit adressée à la DSDEN.

Un représentant de la FSU demande si cette procédure de suivi bâtimentaire ne peut pas être adaptée pour le suivi des RPS.

Une représentante de la FSU propose que les avis émis, relatifs aux entretiens, soient repris en groupe de travail RPS. Pour les visites, elle suggère la programmation de 2 visites et 2 contre-visites.

Point sur la médecine scolaire.

Ce point est reporté.

Formation des étudiants fonctionnaires stagiaires (EFS).

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré, rappelle que depuis cette année, les EFS sont en alternance 1 semaine en classe et 1 semaine en formation jusqu'au mois de janvier. A partir de la fin du mois de janvier cette alternance se fait suivant le rythme de 2 semaines en classe et 2 semaines en formation.

Elle relève que les conditions de stage apparaissent comme étant plus favorables et note qu'il y a cette année moins de changements d'affectation. Elle informe qu'aucun changement d'affectation n'a été prononcé au cours du 1^{er} trimestre. Deux changements d'affectation sont prévus en janvier.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré explique que ces changements d'affectation sont prononcés après mise en œuvre des modalités d'accompagnement et lorsque l'EFS et l'équipe de suivi estiment que le climat de classe n'est plus propice tant pour l'EFS que pour les élèves.

Bilan des moyens de remplacement et information sur le fonctionnement de la cellule de gestion.

Une représentante de la FSU précise la question en indiquant que le CHSCT souhaite connaître l'impact de la nouvelle organisation sur les conditions de travail des personnels concernés.

Monsieur le secrétaire général propose que ce point soit traité en fin d'année.

Point sur les saisines.

Madame la cheffe de la DESCOM informe qu'en complément du tableau des saisines transmis par mail, un additif à ce tableau ainsi qu'une note sur le suivi des travaux de l'école élémentaire Pasteur de Villejuif ont été remis en début de séance.

Elle demande que les saisines soient adressées par courriel au secrétaire général.

Afin de répondre à une demande du CHSCT, des accusés de réception sont rédigés puis transmis à la personne qui a adressé la saisine à la DSDEN. La référence de cet accusé de réception est portée dans le tableau pour un meilleur suivi.

Un représentant de la FNEC-FP-FO indique que deux saisines concernant des problèmes bâtimentaires dans les écoles maternelles Jean Lurçat et Henri Wallon de Bonneuil-sur-Marne n'apparaissent pas sur le tableau. Il informe que l'IEN est intervenu auprès de la collectivité. Il



fait part également d'une autre saisine concernant un élève perturbateur à l'école Picasso de Limeil-Brévannes pour lequel les personnels ont fait une remontée d'incident et adressé une fiche SST et demande s'il est possible de connaître la suite donnée.

Madame la cheffe de la DESCOM rappelle que les consignes données lors du groupe de travail sur le suivi des saisines du 16 octobre 2018 étaient que celles-ci soient toutes transmises au secrétariat général.

Interrogé sur le fait de savoir qui doit remonter les saisines, Monsieur le secrétaire général rappelle que tout personnel peut adresser une saisine à la direction académique.

8

Une représentante de la FNEC-FP-FO note que la saisine concernant le collège St Exupéry d'Ormesson pour une problématique de santé au travail n'apparaît pas dans le tableau. Elle indique que depuis la rentrée, des collègues vivent une situation de souffrance au travail.

Monsieur le secrétaire général annonce qu'une audience est prévue en janvier 2019. Monsieur le directeur académique adjoint précise que cette audience est fixée au 12 janvier 2019.

Un représentant de la FNEC-FP-FO, revenant sur la situation de l'élève perturbateur à l'école Picasso de Limeil-Brévannes indique que les éléments portés à sa connaissance montrent que la situation a empiré : deux enseignantes ont été frappées.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré répond que l'information qui lui a été transmise indique que depuis le début de l'année, avec le changement d'école, cet élève avait perdu ses repères et se trouvait dans un statut d'écolier habituel. Elle ajoute que l'absence de remontée depuis la rentrée a contribué à conforter cette idée. Elle annonce qu'elle prendra l'attache de l'IEN à ce sujet.

Une représentante de la FSU interroge sur les suites données à la saisine 2018/2019- 003 concernant l'école maternelle nord de Vincennes.

Madame la cheffe de la DESCOM annonce qu'une proposition de visite sera faite au CHSCT.

La représentante de la FSU, à propos de la saisine 2018/2019-004 demande une correction. Il s'agit de la ville de Saint-Maurice et non Saint-Mandé. Elle ajoute qu'une demande de l'équipe pour une intervention de la psychologue du travail a été transmise à l'IEN ASH.

Madame la directrice de cabinet informe qu'une rencontre a été organisée entre l'IEN-ASH et l'unité, personnels soignants compris.

Concernant la saisine 2018/2019-008 relative à l'élève perturbateur à l'école élémentaire Pierre Brossolette de Kremlin-Bicêtre, une interruption temporaire de scolarité a été prononcée.

Un représentant de la FNEC-FP-FO indique qu'une saisine concernant un élève perturbateur à l'école Anatole France de Champigny-Sur-Marne n'apparaît pas dans le tableau. Il explique que les enseignants signalent des coups et menaces de la part d'un élève.

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré répond qu'après l'audience à laquelle a participé l'IEN de circonscription, un accompagnement de l'équipe a été mis en place.

Une représentante de la FSU observe que pour la saisine 2018/2019-010 portant sur une problématique amiante, une visite du CHSCTA a été fixée au 21 janvier 2019.

Questions diverses :

Le CHSCTD peut-il prévoir une visite pour constater le suivi des travaux du collège Karl Marx à Villejuif ?

Madame la cheffe de la DESCOM informe que le conseil départemental a annoncé la pose de films thermiques. Aussi, il est proposé d'attendre la pose effective des films avant de faire la visite.



Quelles suites ont été données depuis le GT du 17 octobre 2018 aux préconisations du rapport de visite de l'école élémentaire Pasteur à Villejuif ?

Suites données aux préconisations :

1/Réaliser la réfection totale de la façade concernée.

Des mesures conservatoires ont été mise en œuvre durant l'été:

Suppression des éléments non adhérents

En complément, une attention particulière et systématique est conduite sur ces éléments dans l'attente de la réalisation d'une opération de réhabilitation des façades de l'établissement, action inscrite dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements.

2/Installer un faux plafond.

Le flocage ne présente pas de détérioration particulière ni de problème d'adhérence avéré.

Néanmoins, la programmation de mise en œuvre d'un plafond minéral sera opérée durant les vacances de printemps 2019.

3/Rénover les plafonds, faire procéder à des analyses d'empoussièrement de l'air, protéger le plafond à l'aide d'un dispositif hermétique empêchant la mise en suspension de poussières dans l'air.

Le flocage ne présente pas de détérioration particulière ni de problème d'adhérence avéré.

Néanmoins, la mise en place de plafond en dalles sera étudiée pour une mise en œuvre en 2019.

4/Faire installer une lumière au-dessus du tableau classique. Faire réparer le TNI.

En état de fonctionnement.

5/Prévoir une installation des sonneries plus éloignées des portes de classes. Changer la sonnerie actuelle par un son plus harmonieux.

La sonnerie doit être perceptible de tout point de l'établissement.

Le niveau sonore n'étant pas réglable, il est proposé de fixer différemment l'élément afin de limiter les transmissions sonores solidiennes.

6/Réparer la fenêtre.

De manière récurrente, il est opéré la mise en place des entrebâilleurs.

En complément, une campagne de remplacement sera programmée aux vacances de printemps.

7/Prévoir la pose de stores dans les classes concernées.

La mise en œuvre de protections solaires sera intégrée dans le cadre de la programmation du plan pluriannuel de remplacement de menuiseries extérieures de la collectivité.

Dans l'attente, il est à noter au préalable qu'une salle inoccupée, de surface similaire, non orientée au sud est libre de toute occupation.

8/Réparer la vitre.

Mesures conservatoires de mise en sécurité exécutées systématiquement.

Vitrage du couloir RDC et 1^{er} étage remplacés le 7 décembre 2018.

Salle de classe, remplacement vitrages vacances d'hiver.

9/Revoir les plafonds de cette partie et renforcer la tenue des dalles.

En mesure conservatoire, une vérification et purge générale ont été effectuées au cours de l'été 2018. La mise en œuvre d'un plafond dans la circulation du premier étage en remplacement, interviendra aux vacances d'hivers.

10/Procéder au nettoyage des coulures et changer le système de pose des vitrages des parties concernées.

Une campagne systématique de nettoyage est engagée à chaque période de vacances sur l'ensemble des châssis concernés dans les circulations et salles de classes.

11/Fournir une clé de la porte du parking aux responsables de zone. Revoir attentivement les dispositifs d'évacuation.

12/Procéder à la réfection des marches et pose de marches antidérapantes.

L'ensemble des nez de marche disposent de système anti dérapant.

13/Supprimer les morceaux présentant un risque de coupure.



14/Dépolluer la terre, mettre en place des jardinières avec de la terre achetée.

Une visite sera organisée en concertation avec le (la) secrétaire du CHSCTD

Quelles suites ont été données depuis le GT du 17 octobre 2018 aux préconisations du rapport de visite de l'école maternelle Eugénie Cotton à Bonneuil ?

Madame la cheffe de la DESCOM explique que des travaux ont été engagés suite au rapport.

10

Une représentante de la FSU déplore la non-prise en compte de l'urgence de ces travaux, qui ont été faits tardivement.

Quelle suite a été donnée à la demande de protection fonctionnelle faite par un enseignant de l'école élémentaire Octobre à Alfortville ?

Monsieur le secrétaire général répond que la demande a été transmise avec un avis favorable à Monsieur le Recteur.

Concernant l'école du Nord à Vincennes, quelles suites ont été données ?

Une proposition de visite sera faite au CHSCTD

A propos du problème de présence de plomb dans l'eau du collège Dulcie September d'Arcueil, les dernières analyses indiqueraient un taux conforme aux normes. Les résultats seront transmis aux services académiques.

S'agissant de l'école Pierre Brossolette au Kremlin Bicêtre qui partage des espaces communs avec le lycée professionnel contigu, des démarches sont en cours avec la collectivité régionale.

La plaquette d'information sur les services à contacter est en cours de mise à jour par les services du rectorat. Elle sera diffusée dès que possible.

Une représentante de la FSU présente la situation de l'école maternelle Delacroix à St-Maurice qui subit des infiltrations d'eau à divers endroits du bâtiment, entraînant des nuisances pour les personnels et les élèves.

En réponse à la question concernant le nombre d'AESH, Monsieur le secrétaire général annonce 485 en novembre 2017 et 1302 en novembre 2018.

Pour les élèves en attente d'accompagnement sur la même période, les chiffres sont de 2 798 notifications et 503 élèves non accompagnés en novembre 2017. Ils sont de 3 650 notifications et 690 élèves non accompagnés en novembre 2018.

Quel bilan les enseignants exerçant en deux mi-temps en complétant les EFS tirent-ils concernant leurs conditions de travail ?

Madame l'inspectrice de l'éducation nationale adjointe, chargée du 1^{er} degré répond qu'actuellement il y a deux EFS dans une même classe. Elle précise que les stagiaires renouvelés sont complétés par des BD. Elle ajoute avoir eu qu'un une remontée. Pour cette situation, l'EFS prendra la classe à temps plein.

Quel est le diagnostic d'insonorisation pour les bâtiments d'école construits avant 1980 ?

Monsieur le secrétaire général annonce que les collectivités devront être interrogées.

Une représentante de la FSU propose que le CHSCTD se prononce sur deux avis suite à la visite effectuée au collège Rabelais de Saint Maur-des-Fossés le 26 novembre 2018.



Avis n° 1 : Le CHSCTD demande qu'un protocole soit élaboré et distribué aux personnels du collège Rabelais lorsqu'ils sont confrontés à un incident amiante.

Avis n° 2 : Le CHSCTD demande que des tests d'empoussièrement de l'air et des tests surfaciques soient réalisés dans les salles où le plâtre est visiblement dégradé.

Monsieur le secrétaire général soumet ces avis au vote.

Les avis sont adoptés à l'unanimité.

11 Plus aucun point n'étant soulevé, Monsieur le secrétaire général lève la séance.

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale,
présidente du CHSCT-SD

Guyène MOUQUET-BURTIN

La secrétaire du CHSCT-SD

Cécile QUINSON